



Ville d'Ath
Val de Dendre

Département du Développement territorial
Aménagement du Territoire - Urbanisme
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80
F. 068 68 10 89
urba@ath.be - www.ath.be



URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le terrain concerné est situé Rue de Ghislenghien à 7822 Ghislenghien, et cadastré 6e division, section A n° 73L.

Le projet vise à construire un hangar (stockage de bois et activité artisanale), et présente les caractéristiques d'enquête suivantes : Construction de bâtiments dont la profondeur est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article R.IV.40-2 §1er 2° du Code du Développement Territorial.

Une partie du dossier peut être consultée via le site www.ath.be

Le dossier peut être examiné durant la période d'enquête à l'Administration communale, Service Urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath:

- du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13h à 16h, le vendredi de 8 h à 14 h sans interruption
- le mardi jusque 20h (un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Bataille, Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : urba@ath.be).

L'enquête publique est ouverte le 15/05/2024 et clôturée le 29/05/2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ath.be
- remises au Service urbanisme dont le bureau se trouve au centre administratif.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : 2C202400002. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou avant le 29 mai 2024 à l'Administration communale, service urbanisme, 1er étage, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Bataille dont le bureau se trouve au service urbanisme.

Ath, le 08/05/2024

Le Directeur général,

Bruno BOËL

Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE



Wallonie



Schéma d'implémentation



Selon la surface plantation petit verger sur la droite du bâtiment

Vue de la rue



Implémentation approximative



Vue de l'arrière



Type de structure (6m largeur- 13 m longueur)

